

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de  
membres

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 22

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq

et le vingt-cinq septembre à dix-huit heures

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

M. Julien MERLE, Président

Présents : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. GEORGES BOUTINOT, M. ROLAND ROTICCI, MME BRIGITTE MACHARD, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT.

Date de convocation

Le 19 septembre  
2025

Date d'affichage

Le 19 septembre  
2025

Ayant donné pouvoir à un conseiller : M. HERVE AURIACH MME LILIANE DIAZ, M. LOUIS DRIEY A M. Julien MERLE, M. JOSEPH SAURA A Mme Corinne BIGOT, MME FRANÇOISE CARRERE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME PATRICIA RICHAUD A MME BRIGITTE MACHARD, M. JEAN-MICHEL MARLOT A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT A M. Marc GABRIEL.

Absents : M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

Secrétaire de séance : M. Georges BOUTINOT

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Délibération  
n°2025-096  
Mise à jour du  
schéma directeur et  
du zonage  
intercommunal  
d'assainissement  
/ APPROBATION

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-10 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles R.123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement ;

Vu la délibération n°2022-107 du 27 octobre 2022 approuvant la mise à jour du zonage d'assainissement intercommunal ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes n°89-2025 du 6 mai 2025 prescrivant l'enquête publique relative à la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage intercommunal d'assainissement ;

Vu les rapports de fin d'études sur la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage d'assainissement ;

Vu le rapport et les conclusions de M. Samuel HULLOT, commissaire enquêteur désigné à cet effet par le Tribunal administratif de Nîmes ;

Considérant que la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence a conduit une révision du schéma directeur d'assainissement adopté en 2012, afin de disposer d'un état des lieux de ses systèmes d'assainissement permettant d'élaborer des stratégies, et notamment de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de travaux et que les modifications qui en découlent nécessitent une mise à jour du zonage d'assainissement intercommunal qui a été approuvée par le conseil communautaire du 27 octobre 2022,

**Délibération  
n°2025-096  
Mise à jour du schéma  
directeur et du zonage  
intercommunal  
d'assainissement  
/ APPROBATION**

**Considérant** que cette mise à jour est soumise à enquête publique en vertu de l'article L-2224-10 du Code général des collectivités territoriales et que cette enquête s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2025,

**Considérant** que le Tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Samuel HULLOT comme commissaire enquêteur, lequel a assuré des permanences au siège de la Communauté de communes les 10, 16, 27 juin et 10 juillet 2025,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur a transmis son rapport le 8 août 2025 à la Communauté de communes,

**Considérant** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet de mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage intercommunal d'assainissement de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire est invité à approuver la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage associé, ainsi que les conclusions du rapport du commissaire enquêteur, joints en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Approuve** la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement et du zonage intercommunal y attendant, ci-annexés,

**Approuve** le rapport et les conclusions, avec avis favorable sans réserve, du commissaire enquêteur,

**Précise** que le programme prévisionnel de travaux inscrit dans la mise à jour du schéma directeur intercommunal d'assainissement pourra être modifié au regard des capacités budgétaires de la Communauté de communes, de l'impact sur le prix de l'eau et des subventions mobilisables auprès des partenaires financiers,

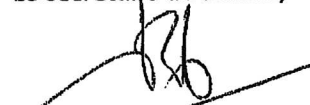
**Précise** que cette décision fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans les huit communes qui la composent durant un mois et d'une mention légale dans les journaux locaux,

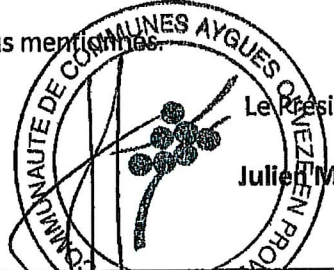
**Indique** que le schéma directeur intercommunal d'assainissement et le zonage y attendant seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes, dans les huit communes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi qu'à la Préfecture de Vaucluse, et également mis en ligne sur leur site internet respectif,

**Autorise** le Président à signer tous les documents y afférant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

  
Georges BOUTINOT

  
Le Président,  
Julien MERLE